

Association Sécurité Riviera : Conseil intercommunal

Rapport de la commission de gestion chargée d'étudier le préavis no 09/2021 sur
 Fixation d'un plafond d'endettement pour la durée de la législature 2021 – 2026

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

La Commission de gestion s'est réunie à deux reprises, les 21 septembre et 12 octobre, dans les locaux de l'ASR à Clarens, pour étudier les quatre préavis de début de législature.

	21.09	12.10
Madame Helga Young-Rarden, Blonay	Excusée	✓
Madame Anne Ducret, Chardonne	✓	✓
Monsieur Jacques Marmier, Corseaux	✓	✓
Monsieur Nicolas Luyet, Corsier	Absent	✓
Monsieur Angelo De Quattro, Jongny	✓	✓
Madame Rachel Descloux, La Tour-de-Peilz	✓	Excusée
Monsieur Yanick Hess, Montreux	✓	✓
Monsieur Gavin Dale, Saint-Légier	✓	✓
Monsieur Cihan Kirisci, Vevey	✓	Excusé
Monsieur John Grandchamp, Veytaux	Excusé	
Madame Cécile Vouilloz, suppléante, Blonay	✓	

Lors de la **première réunion**, les membres de la commission ont discuté les préavis et posé quelques questions au Comité de direction. Celui-ci a répondu par écrit puis complété ses réponses lors de la **deuxième réunion** à laquelle ont participé

Monsieur Bernard Degex, Président du Comité de direction
 Madame Amélie Flückiger
 Monsieur Jean-Baptiste Piemontesi
 Monsieur Arnaud Rey-Lescure

Monsieur Frédéric Pilloud, Directeur de l'ASR, a également apporté son concours, assisté de Madame Isabelle Henny, Responsable des finances et de Monsieur Sébastien Piu, Directeur administratif et Chef des Services généraux.

A tous, la commission adresse ses remerciements pour le temps consacré et la précision des réponses apportées aux questions.

Les membres de la Cogest ont bien compris que la nouvelle manière de calculer l'endettement provoque une hausse sensible du chiffre et que l'avenir impliquera inévitablement une révision du plafond fixé par les statuts (actuellement de CHF 10 millions). En conséquence, la Cogest ne peut que suivre la proposition du Comité de direction pour le proche avenir, soit voter le plafond d'endettement autorisé par les statuts pour la législature qui s'ouvre.

Compte tenu des prévisions pour les années à venir, la Cogest s'est souciée de savoir si nous serons en mesure de financer les dépenses planifiées. Pour cette raison, la question suivante a été posée au Codir :

- *Quand la modification des Statuts (mentionnée en bas de la page 2) devrait-elle prendre place ?*

Au vu des circonstances, il apparaît relativement difficile d'établir une planification précise. En effet, l'ouverture des discussions portant sur la révision des statuts de l'ASR générera très vraisemblablement un débat portant sur diverses thématiques. Parmi celles-ci, l'on citera notamment la répartition financière (clé de répartition des coûts), les éventuels partages de sièges, l'éventualité pour l'ASR d'investir elle-même dans son futur bâtiment, ainsi que les différentes modifications d'ordre « cosmétique ».

De manière approximative, il est néanmoins raisonnable de prendre en considération un laps de temps d'environ 18 mois. Ce d'autant plus que les modifications statutaires nécessiteront l'aval de chacun des Conseils communaux (unanimité).

Fort de cette réponse, les membres de la Cogest ont approuvé le préavis 09/2021 à l'unanimité.

Une remarque a toutefois été formulée : **la nature** de l'endettement sollicité ne correspond pas précisément aux emprunts d'investissement mentionnés à l'article 27 des Statuts. La modification à venir des Statuts ne devrait plus parler d'emprunts d'investissement mais seulement de plafond d'endettement.

En conclusion, la Commission de gestion vous invite, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, à prendre la décision suivante :

Le Conseil intercommunal de Sécurité Riviera

1. Vu le préavis no 09/2021 du Comité de direction du 17 juin 2021, relatif à la fixation d'un plafond d'endettement pour la durée de la législature 2021 -2026 ;
2. Vu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

décide

- de fixer le plafond d'endettement à CHF 10'000'000.- pour la durée de la législature 2021 – 2026.

Au nom de la Commission de gestion,

Le Président-rapporteur

J. Marmier

Original signé